



# AGENCE NATIONALE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION DU BURKINA FASO



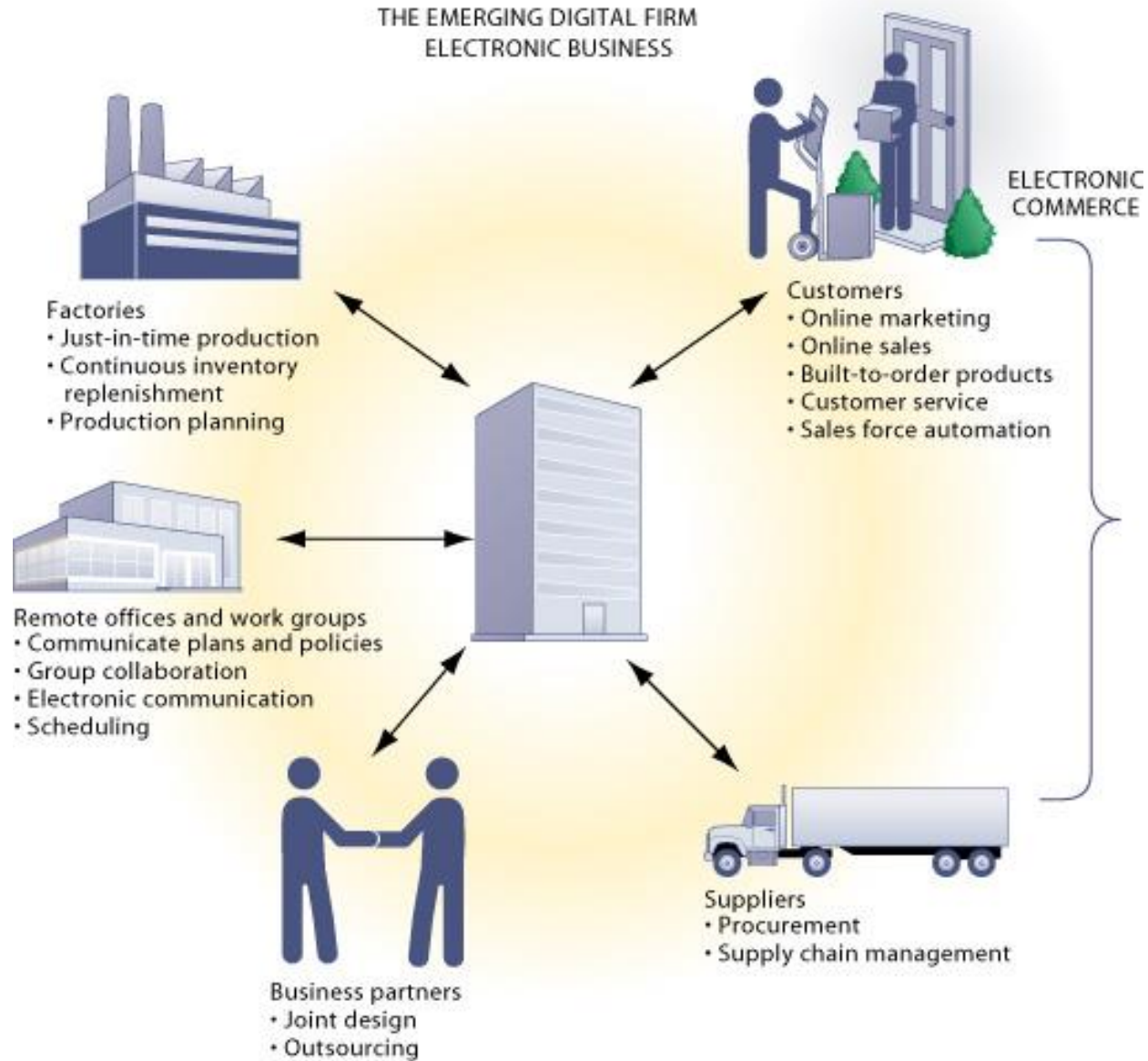
OUEDRAOGO François



## PLAN

- EXIGENCES DE LA  
TRANSITION VERS LA  
SOCIETE NUMERIQUE
- OBJET
- MISSIONS
- LIMITES

EXIGENCES DE LA TRANSITION  
VERS LA SOCIETE NUMERIQUE





EXIGENCES DE LA TRANSITION  
VERS LA SOCIETE NUMERIQUE

La dépendance aux processus informatiques croît sans cesse avec l'utilisation de plus en plus poussée de l'informatique dans les processus essentiels de l'État et de la société.

Le risque d'une attaque informatique (espionnage, sabotage...), contre les infrastructures nationales est devenu l'une des menaces majeures les plus probables, et dont l'impact est potentiellement très fort sur la vie de la nation.

Non moins importants sont aussi les risques de catastrophes naturelles, les pannes et défaillances logiciels ou matériels, les erreurs humaines qui peuvent paralyser partiellement ou totalement les systèmes d'information.



EXIGENCES DE LA TRANSITION  
VERS LA SOCIETE NUMERIQUE

La sécurité et le contrôle des systèmes d'information sont devenus une nécessité vitale.

Intérêt pour l'État de se doter d'une capacité de prévention et de réaction aux attaques informatiques, et à en faire une priorité majeure de son dispositif de sécurité nationale.

Organiser la protection des systèmes d'information, en bâtissant des compétences dans le domaine et en disposant d'une capacité de détection précoce des attaques informatiques, et à contrer les attaques les plus subtiles comme les plus massives.



**CRÉÉE PAR LE DÉCRET N°: 2013-1053 DU 11 NOVEMBRE 2013 QUI DÉFINIT PRÉCISÉMENT SON CHAMP DE COMPÉTENCE ET SES MISSIONS.**

**L'ANSSI EST L'AUTORITÉ NATIONALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION.**

**ELLE A POUR OBJET D'ASSURER LA PROTECTION DU CYBERESPACE NATIONAL.**



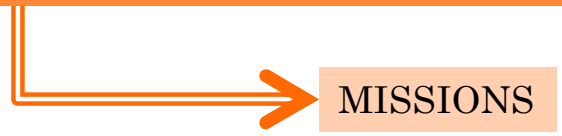
**PILOTER LA RÉPONSE NATIONALE AUX ATTAQUES INFORMATIQUES  
VISANT LES ACTIFS ESSENTIELS DE LA NATION.**

Réduire la vulnérabilité du cyberspace national;

Gérer les incidents de sécurité des systèmes d'information;

Participer à la consolidation de la formation et du recyclage dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information ;

Renforcer la culture de cybersécurité;



**ÉTABLIR DES NORMES ET RÉFÉRENTIELS EN MATIÈRE DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DU CONTRÔLE DES SI.**

Etablir des normes spécifiques à la sécurité des systèmes d'information, élaborer des guides techniques et des référentiels en la matière et procéder à leur publication ;

Œuvrer au développement de solutions nationales dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information et les promouvoir conformément aux priorités et aux programmes qui seront fixés par l'ANSSI ;





**CONTRÔLER ET AUDITER.**

Accréditer les auditeurs des systèmes d'information ;

Veiller à l'exécution des bonnes pratiques relatives à l'obligation de l'audit périodique de la sécurité des systèmes d'information et des réseaux installés sur le territoire national ;

Délivrer des agréments aux dispositifs et mécanismes de sécurité destinés à protéger les systèmes d'information.

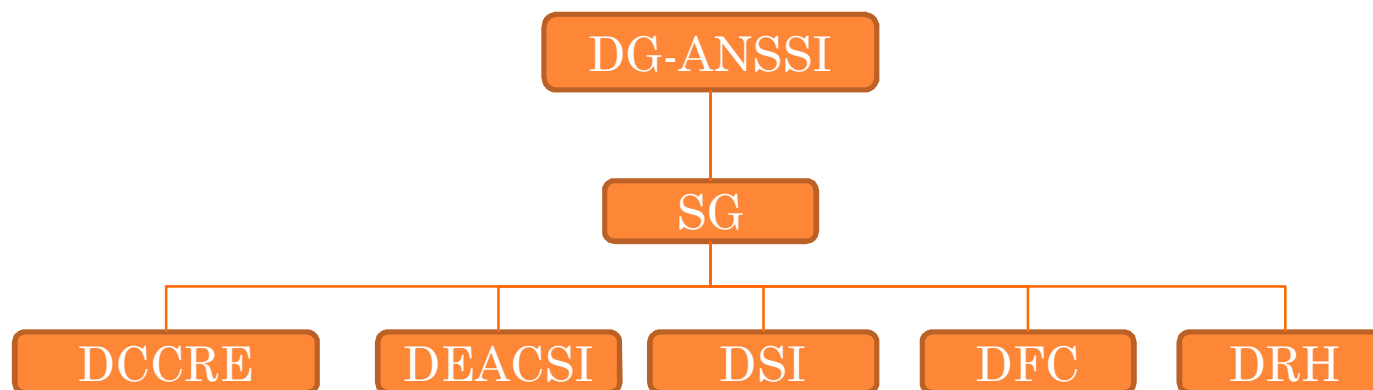
Suivre l'exécution des plans et des programmes relatifs à la sécurité des systèmes d'information et assurer la coordination entre les intervenants dans ce domaine ;

MISSIONS

**DÉVELOPPER ET ENTRETENIR DES RELATIONS DE PARTENAIRES AU BURKINA ET À L'ÉTRANGER.**

Coordonner, aux niveaux régional et international les relations de l'Agence avec ses partenaires extérieurs ;

Assurer la veille technologique dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information ;



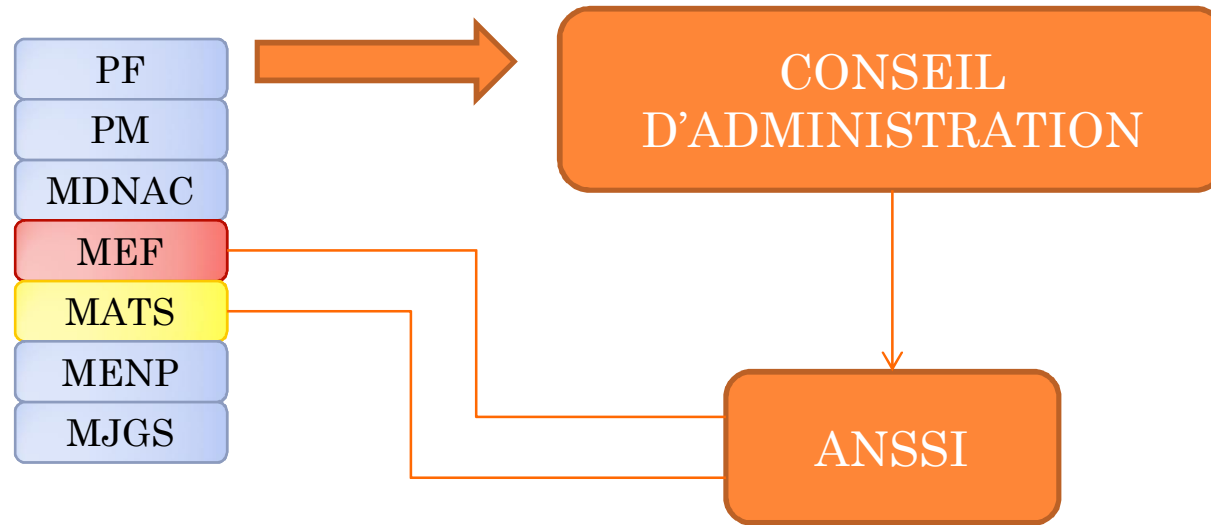
**DCCRE** : Direction de la Cybersécurité de la Coordination et des Relations Extérieures

**DEACSI**: Direction de l'Expertise de l'Audit et du Contrôle des Systèmes d'Information

**DSI** : Direction des Systèmes d'Information

**DFC** : Direction Financière et Comptable

**DRH** : Direction des Ressources Humaines



PF : Présidence du Faso

PM : Premier Ministère

MDNAC: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

MF : Ministère des Finances

MATS : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

MENP : Ministère de l'Economie Numérique et des Postes

MJ : Ministère de la Justice

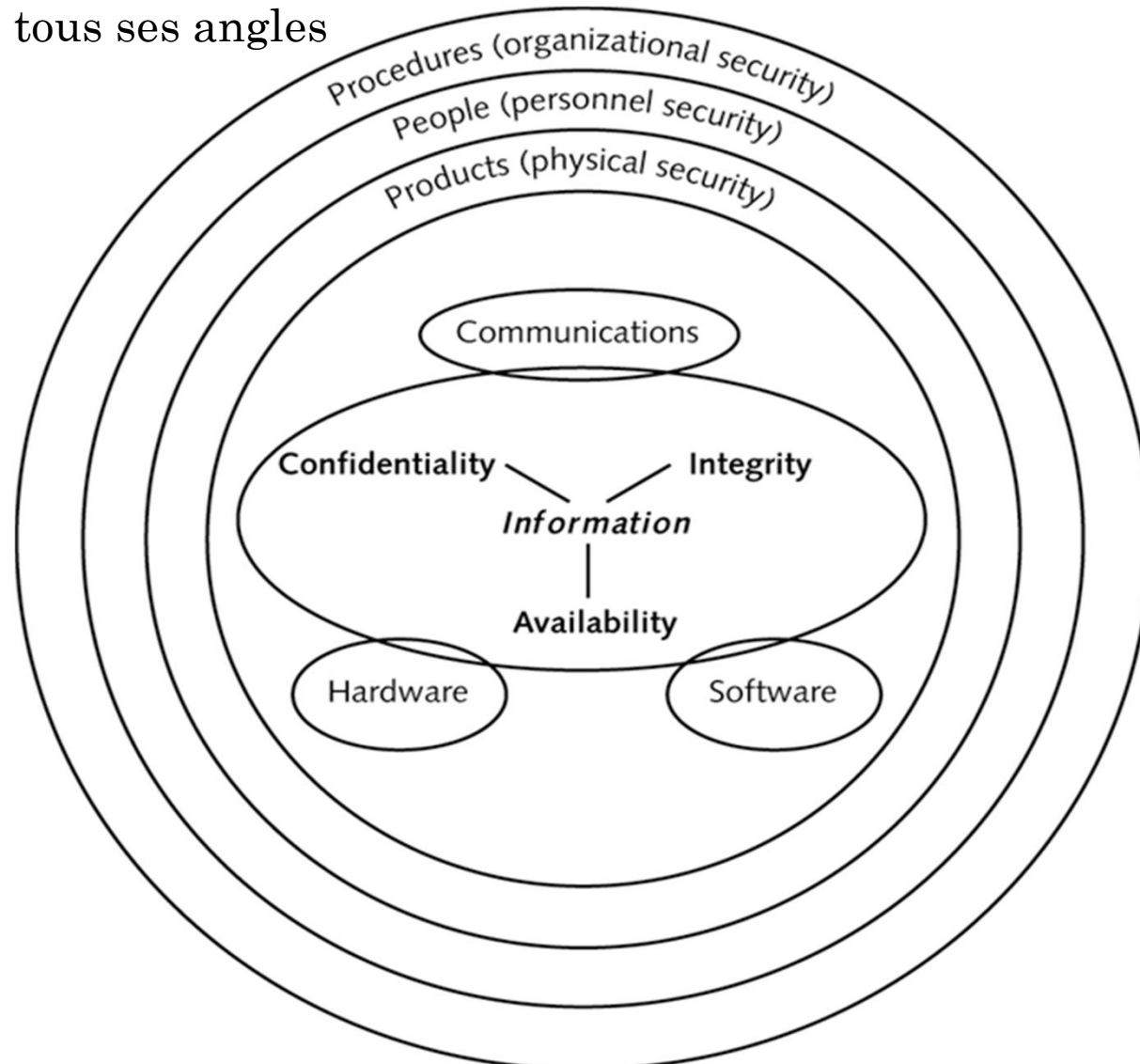
Avant le sinistre qui peut fragiliser l'organisation ou la réduire à néant.

Identifier les actifs informationnels à protéger.

Choix du meilleur compromis.

DIMENSION ECONOMIQUE

La sécurité sous tous ses angles



Les systèmes d'information financiers et comptables.

Sécurité contrôle et gestion des documents électroniques.

Les requêtes à produire des preuves électroniques.



**Aucune exception en matière de loi.**

**L'ANSSI n'a pas de pouvoir judiciaire.**

**L'ANSSI n'est pas une agence d'intelligence (espionnage).**



